

Edito

Lors de la dernière lettre trimestrielle ETF n°39 / Automne 2014, nous vous annonçons que le congrès National des Entrepreneurs Des Territoires se déroulera le 19, 20 et 21 mars 2015 au Palais des congrès de Bordeaux Lac.

Dans quelques jours maintenant, vous pourrez assister à des conférences - débats liés à votre activité d'entrepreneur et notamment des sujets comme le fomes, le nématode du pin ou bien la caisse de prévoyance seront évoqués. Vous aurez également l'occasion de venir rencontrer pas moins de 80 exposants.

Votre conjoint(e) pourra participer jeudi à une visite guidée et commentée de Bordeaux et vendredi assister à la visite exceptionnelle de la Cathédrale Saint-Andrée et du Palais Rohan. Les repas de midi et du soir seront aux couleurs des saveurs locales !

Cette année, le grand témoin sera Michel Godet, membre de l'Académie des Technologies. Il interviendra le jeudi après-midi, sur le thème «Entrepreneurs et territoires».

Ce congrès décernera pour la première fois un trophée de l'innovation délivré par un jury composé d'Entrepreneurs de Travaux. Ce trophée de l'innovation visera à récompenser un produit ou un service innovant et présentant un réel progrès pour l'utilisateur dans l'un des quatre domaines suivants : sécurité au travail ; réduction des coûts ; impact environnemental ; agriculture/sylviculture de précision.

Ce congrès sera conclut par une journée de détente à Saint-Emilion mélangeant promenade touristique en petit train et gastronomie.

Je vous invite à venir nombreux à ce congrès National réservé aux Entrepreneurs et situé à deux pas de chez vous.

Gérard NAPIAS
Président

Formation certificat Phyto en prestation de service

Le ROTSTOP est un produit phytosanitaire classé en produit de Bio-contrôle.

Son application est ainsi subordonnée au respect de la réglementation relative à l'application de produits phytopharmaceutiques (formation, assurance spécifique et audit de suivi tous les deux ans.

Grace au travail de la FNEDT et de votre Association, la loi d'avenir adoptée le 11 septembre 2014 contient des dispositions d'exemption d'agrément pour les applicateurs formés (DAPA, Certificat phyto) en prestation de services qui utiliseraient des produits de bio-contrôle.

Je vous invite fortement à vous rapprocher de votre Association pour connaître les dates de formations opérateur (2 jours pour un salarié) et décideur (3 jours pour un chef d'entreprise).

TICPE 2014

Négozié par la FNEDT, le formulaire CERFA 14902*02 de demande de remboursement partiel de la TIC acquittée en 2014 par les ETF sera disponible auprès de votre Association très prochainement.

Le formulaire de demande de remboursement et les pièces justificatives devront être déposées à la Direction Départementale des Finances Publiques avant le 15 mai 2015 mais le délai légal pour déposer la demande court jusqu'au 31/12/2018.

Pour l'année 2014, le montant du remboursement s'élève à 3.34 euros par hectolitre de GNR acheté du 1er janvier au 31 Mars 2014 et à 5 euros par hectolitre de GNR acheté entre le 1er Avril et le 31 décembre 2014.

Rappel : Il est toujours possible de faire la demande de remboursement de la TIC pour les années

2012 et 2013.

Taux Accidents du Travail pour 2015

Le taux AT pour les travaux de sylviculture devrait passer de 5,51% à 5,47% et pour les travaux d'exploitation forestière de 9,09% à 9,01%.

Evolution de l'outil de déclaration de chantier

Depuis le 02 octobre 2014, les 200 opérateurs qui utilisent le système de déclaration de chantier peuvent et s'ils le souhaitent, informer la Gendarmerie de la Gironde et des Landes de la situation de leurs chantiers forestiers. Cette information permet à la Gendarmerie, de connaître la localisation des machines et des chantiers en forêt afin d'effectuer des missions de vigilance et d'intervenir le plus rapidement possible en cas d'accident. Pour faire cette déclaration à la gendarmerie, l'opérateur devra se connecter en tant qu'entreprise. Il aura tout simplement à cliquer sur l'icône représentant un sifflet et la déclaration sera envoyée automatiquement.

Gérard NAPIAS réélu à la Présidence de la FNEDT

La Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires tenait son Conseil d'Administration électif le lundi 23 février 2015 dans le cadre du SIMA.

Pour Gérard Napias, réélu à l'unanimité à la présidence pour un mandat de trois ans : « Nous allons poursuivre notre objectif de reconnaissance et de défense de la profession ainsi que de notre fédération Entrepreneurs Des Territoires ».

Cotisation 2015

Le montant de la cotisation à L'Association des ETF d'Aquitaine pour 2015 a été maintenue à 200€.

Tempête KLAUS

> Avancement du Plan nettoyage / reconstitution au 03 janvier 2015

	Dossiers déposés			Dossiers engagés			Dossiers engagés 2013			Dossiers réalisés payés		
	Dép	Nbre	Ha	Nbre	Ha	Montants	Nbre	Ha	Montants	Nbre	Ha	Montants
Nettoyage	33	1 641	34 259 ha	1 548	32 704 ha	42 881 270 €	192	3 591ha	3 764 605 €	1 378	28 965 ha	39 342 912 €
	40	5 892	154 715 ha	5 400	141 342 ha	188 457 672 €	628	16 653 ha	17 989 832 €	4 871	125 277 ha	171 298 012 €
	47	346	6 598 ha	342	6 496 ha	8 682 823 €	6	50 ha	55 053 €	332	6 279 ha	8 534 135 €
	64	9	84 ha	6	56 ha	95 190 €	0	0 ha	0 €	6	54	95 190 €
	Total	7 888	195 657 ha	7 296	180 598 ha	240 166 955 €	826	20 294	21 809 490 €	6 587	160 575	219 270 249 €
Reboisement	24	2	17	2	17	53 582 €	0	0 ha	0 €	2	16 ha	53 582 €
	33	1 280	24 180 ha	1 702	20 856 ha	24 820 433 €	252	4 904 ha	5 407 991 €	731	13 838 ha	16 364 444 €
	40	4 952	122 857 ha	3 954	97 579 ha	118 167 563 €	881	22 774 ha	27 411 886 €	2 867	71 198 ha	78 790 487 €
	47	371	4 952 ha	300	3 863 ha	5 249 290 €	51	833 ha	975 562 €	249	3 199 ha	4 188 244 €
	64	6	57 ha	4	35 ha	64 447 €	0	0 ha	0 €	4	7 ha	47 147 €
	Total	6 661	151 971 ha	5 333	122 351 ha	148 355 315 €	1 184	33 795 439 €	33 795 439 €	3 853	88 258 ha	99 443 904 €

Source : DRAAF Aquitaine / GIP ATGeRi

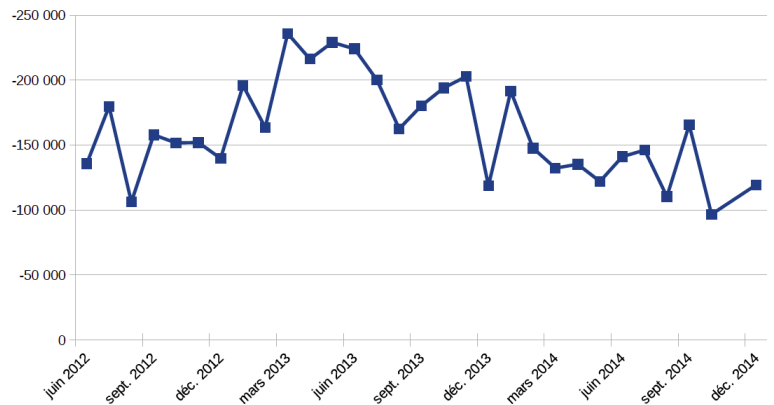
> Suivi des aires de déstockage

Fin 2014, il restait 1,959 millions de tonnes de bois stockées sur l'ensemble des aires financées.
Le rythme de déstockage est 119 000T/mois

Elles se répartissent de la manière suivante :

- BO : 0,723 million de tonnes
- BI : 1,144 million de tonnes
- BE : 0,091 million de tonnes

Déstockage mensuel toutes catégories (tonnes équivalentes entrée)



> Enveloppe 2015

Annoncée en 2014 comme une priorité par le Ministère de l'Agriculture, la dotation de l'Etat destinée aux chantiers de reboisement et de nettoyage sera fixée à 37,3M€.

Une enveloppe FEADER via le Conseil Régional viendra compléter le financement pour l'année 2015.



www.forof.fr

Votre interlocuteur :

Cyril Monneyron
06.35.24.19.79
info@forof.fr

Le QSE au service de la productivité

Exemples de prestations

- Document Unique d'Evaluation des Risques.
- Formations préalables à la délivrance des « autorisations de conduite ».
- Audit sécurité et réglementaire.
- ...

FORET LOGISTIQUE CONSEIL

Et si vous preniez le temps d'y voir clair dans vos comptes ?
Bénéficiez d'un accompagnement compétent et personnalisé adapté à votre activité

AUDITS
DIAGNOSTICS FINANCIERS
COMPTABILITÉ ANALYTIQUE
CONSEIL JURIDIQUE ET FISCAL

Une double compétence unique en gestion/comptabilité et métiers de la forêt



Richard EMEYRIAT
richard.ameyriat@foretlogistique.eu
Bureau : 174, avenue du Pdt Schuman
33110 LE BOUSCAT – Tel : 06 37 43 22 95
Siège social : 15, rue de l'Eglise
79170 CHIZE – Tel : 09 64 01 94 55

Entreprise

> Le Compte Personnel de Formation (CPF)

La loi du 05 mars 2014 relative à la formation professionnelle marque l'arrivée d'un nouveau dispositif de formation : le Compte Personnel de Formation en remplacement du Droit Individuel à la Formation (DIF) à partir du 01 janvier 2015. Ce compte est attaché à la personne et ouvert dès l'entrée dans la vie professionnelle (16 ans, voire 15 ans dans le cadre d'un contrat d'apprentissage) jusqu'au départ en retraite.

Les heures capitalisées au titre du DIF au 31/12/2014 seront mobilisables (selon les modalités du CPF) jusqu'au 31 décembre 2020, en complément des heures capitalisées sur le CPF à partir du 1^{er} janvier 2015.

Pour un salarié à temps complet, le compte permet de capitaliser des heures de formation à raison de 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis de 12 heures par an jusqu'à la limite de 150 heures au total. Pour un temps partiel, les heures sont calculées au prorata du nombre d'heures travaillées dans l'année.

L'entreprise doit avoir arrêté le compteur DIF de ses salariés au 31 décembre 2014 et ce, quelle que soit la date habituelle dans votre entreprise. Le nombre d'heures acquises et non utilisées au titre du DIF à cette date doit être porté à la connaissance des salariés, par écrit, au plus tard le 31 janvier 2015.

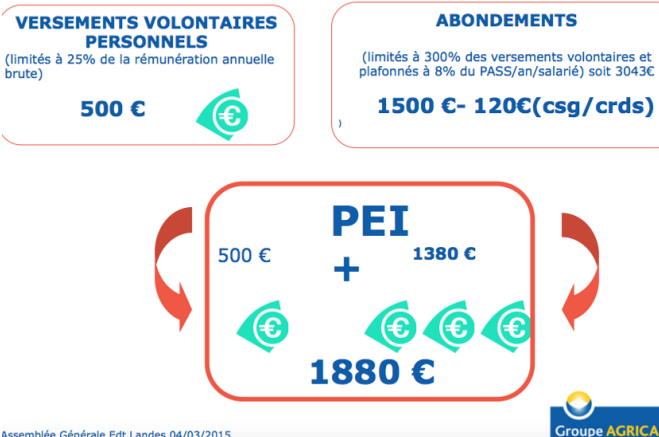
C'est ensuite aux salariés de créer son CPF sur le site : www.moncompteformation.gouv.fr

> PEI/PERCOI

Le 25 mars 2014, La FNEDT et le groupe AGRICA ont signé des accords nationaux Plan Epargne Interentreprises (PEI) et Plan Epargne Retraite Collectif Interentreprises (PERCOI) à destination des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux.

L'objectif est de rendre accessible l'épargne salariale aux salariés ayant plus de 3 mois d'ancienneté, aux chefs d'entreprises et leurs conjoints collaborateurs associés. Il s'agit d'un procédé qui permet de se **constituer une épargne disponible à 5 ans et/ou un complément de revenu pour la retraite, dans un cadre social et fiscal avantageux.**

Exemple d'abondement



Toutefois, il est possible de récupérer son épargne sans perdre les avantages fiscaux et sociaux pour financer des projets de vie ou pour faire face à des aléas.

Les 9 cas de déblocage du PEI :

- Création/reprise d'entreprise par le salarié, son conjoint, ses enfants
- Mariage ou PACS
- Naissance ou adoption du 3^{ème} enfant
- Divorce ou dissolution du PACS
- Invalidité du salarié, de son conjoint(e), de la personne qui lui est liée par un PACS ou de l'un des ses enfants
- Décès du salarié, de son conjoint(e) ou de la personne qui lui est liée par un PACS

- Cessation du contrat de travail
- Affectation des sommes épargnées à l'acquisition ou l'agrandissement de la résidence principale
- Surendettement

Les 5 cas de déblocage du PERCOI :

- Invalidité du salarié, de son conjoint(e), de la personne qui lui est liée par un PACS ou de l'un des ses enfants
- Décès du salarié, de son conjoint(e) ou de la personne qui lui est liée par un PACS
- Expiration des droits à l'assurance chômage
- Affectation des sommes épargnées à l'acquisition ou à la remise en état de la résidence principale
- Surendettement

L'épargne salariale est aussi un moyen d'associer financièrement les salariés à la bonne marche de l'entreprise.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Mr Jean-Marie Cordoba, conseiller spécialisé épargne retraite entreprises (06-20-25-89-38 / cordoba.jean-marie@groupagric.com).

Programme du congrès Entrepreneurs Des Territoires

Jeudi 19 mars 2015

- 8h30 : Accueil des congressistes
9h00 : Café d'accueil au milieu des exposants sur l'espace d'exposition intérieure
Accueil des présidents pour l'AG EDT et émargement à l'entrée de la salle des débats Amphi A
9h30 : Mot d'accueil de Robert Barrière, Président du syndicat EDT Gironde
9h45 : Ouverture du Congrès par le Président de la FNEDT
10h00 : Assemblée Générale des Présidents de syndicats EDT
- Ouverture de l'Assemblée générale EDT
- Rapport d'activité / Rapport financier / Questions
- Présentation du nouveau Bureau 2015-2018 de la FNEDT
11h25 : Pause-café au milieu des exposants sur l'espace d'exposition intérieure
11h35 : Inauguration officielle de l'exposition intérieure et extérieure (rendez-vous sur l'exposition intérieure)
12h30 : Déjeuner
13h45 : Café sur l'espace d'exposition intérieure
14h00 : Photo du Congrès 2015, rendez-vous face à l'entrée du Palais des congrès
14h15 : 1^{ère} visite de l'exposition
14h45 : **Départ de la visite guidée et commentée de Bordeaux pour les accompagnants des congressistes**
15h00 : Table ronde/débat « Vignes, vins de Bordeaux et travaux : témoignages et initiatives »
Remise des diplômes Cap conduite
16h30 : Pause-café sur l'espace d'exposition intérieure (Intervention d'Agrica)
16h45 : Intervention de Michel Godet, membre de l'Académie des technologies, Grand témoin du Congrès EDT
18h00 : 2^{ème} visite de l'exposition (sur l'espace d'exposition intérieure)
19h00 : Cocktail d'inauguration (intervention de Land Rover)
19h30 : Intervention de Virginie Calmels, adjointe au Maire de Bordeaux Alain Juppé, en charge de l'économie, de l'emploi et de la croissance durable
20h00 : Dîner, intervention de Total
23h00 : Fin de la première journée

Vendredi 20 mars 2015

- 8h00 : Conseil d'administration FNEDT (au 1^{er} étage du Palais des congrès)
8h45 : **Départ de la visite exceptionnelle commentée de la Cathédrale Saint-André et du Palais Rohan (Hotél de Ville de Bordeaux pour les accompagnants des congressistes**
9h30 : Présentation : « Le futur à 3 ans dans nos métiers »
11h00 : Pause-café sur l'espace d'exposition intérieure

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations comme le bulletin d'inscription, la liste des hébergements, les programmes, la liste des exposants ou encore une présentation de Michel GODET, Grand témoin de ce congrès 2015 (www.fnedt.org/congres-2015)

Contact Organisation :

Syndicat EDT Valérie LEGER

05.35.38.06.07 / vleger@edtgironde2015.fr

- 11h10 : Débat libre avec la salle
12h00 : Vote à l'entrée de la salle de restauration pour le « Prix coup de coeur des congressistes EDT »
12h30 : Déjeuner
14h00 : Café sur l'espace d'exposition intérieure
14h30 : Table ronde/débat sur « L'innovation partagée : partager plutôt que posséder »
16h00 : Clôture du Congrès national EDT
Intervention du Président de la FNEDT
Intervention d'Alain Rousset, Président du Conseil Régional Aquitaine et de l'Association des régions de France
17h30 : 3^{ème} visite de l'exposition
18h30 : Remise des prix : « Coup de coeur des congressistes » et « Trophée 2015 des EDT » par Robert Barrière, Président EDT Gironde et Philippe Madrelle, Président du Conseil Général de la Gironde et cocktail
19h00 : Clôture de l'exposition intérieure et extérieure
20h30 : Dîner et soirée de gala, intervention d'Agilor
02h00 : Fin de la soirée

Samedi 21 mars 2015

Journée détente à Saint-Emilion

- 8h : départ du Palais des Congrès en bus pour ceux qui le souhaitent.
9h : Rendez-vous à la salle polyvalente de St Emilion pour le début de la visite. Départ en petit train touristique pour une promenade dans le village et dans le vignoble. Visite du Château Rochebelle, St Emilion Grand cru : découverte de ses caves souterraines, dégustation. Puis accueil à la cave coopérative de St Emilion.
12h30 : Repas à la salle polyvalente de St Emilion avec le réseau Bienvenue à la ferme qui vous fera déguster les produits du terroir girondin.
15h : Visite commentée en compagnie de guides pour admirer les richesses architecturales d'un village niché au coeur d'un vignoble mondialement connu et reconnu : collégiale de St Emilion, église monolyte, tour du roi. Visite libre.
Après-midi : Démonstrations de matériels dans les vignes de St Emilion par des entrepreneurs de travaux viticoles et visite libre de Châteaux St Emilion grand cru.
18h30 : Apéritif et repas à la salle polyvalente avec le réseau Bienvenue à la ferme pour clore agréablement la journée.

